

Charte de l'Association

Les professionnels de santé qui adhèrent à l'Association Paris Diabète conviennent de définir et de mettre en œuvre en commun un ensemble de dispositions visant à améliorer la prise en charge des diabétiques parisiens. Dans ce but, ils s'accordent pour participer à un fonctionnement coordonné permettant de conjuguer leurs compétences, dans le respect des rôles de chacun, et de faire émerger au sein de l'Association une compétence collective, au bénéfice des patients. Ce fonctionnement repose sur les principes suivants :

- le partenariat entre les membres de l'Association, impliquant une répartition des interventions selon les attributions de chacun, à égalité de droit et de devoir,
- la mise en œuvre de règles de bonne pratique basée sur des référentiels consensuels, visant à une détection précoce des difficultés des patients;
- l'adhésion volontaire du patient à l'Association;
- l'orientation de chaque patient vers les ressources de compétences les mieux adaptées à son état;
- un accès facilité à des prestations de proximité, à visée éducative et préventive, visant à rendre le patient acteur dans la maîtrise de sa maladie;
- un effort permanent de communication par le partage d'information, entre intervenants autour d'un même patient, avec l'accord de celui-ci;
- une recherche permanente de qualité, par la contribution de chaque membre de l'Association à l'évaluation des activités entreprises;
- l'entretien et l'adaptation des compétences de chacun;
- la reconnaissance de l'ensemble des fonctions assumées par chacun des professionnels et sa rémunération telle qu'elle est prévue par le Conseil d'Administration.



Paris Diabète

Association Paris Diabète – 16 bis rue Lauzin 75019 Paris – 01 45 45 46 56

Ce document a été réalisé par l'équipe de coordination de l'Association Paris Diabète.
Il est mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution – Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions.



Contrat du professionnel

J'accepte de participer aux activités de cette Association aux conditions suivantes :

1. Travailler en partenariat avec les autres membres de l'Association pour une prise en charge globale et coordonnée des patients.
2. Réunir les compétences professionnelles nécessaires à la prise en charge des patients, notamment en participant à des actions de formation inter-professionnelles, à l'initiative de l'Association.
3. Proposer le plus largement possible aux patients diabétiques d'adhérer à l'Association.
4. Mettre en œuvre les référentiels de pratiques définis au sein de l'Association.
5. Accepter la mise en commun d'informations relatives aux patients et participer au recueil de données, dans le respect du secret médical.
6. Contribuer aux évaluations des activités entreprises par la transmission de données.
7. Participer à l'actualisation du fonctionnement de l'Association.

En contrepartie, je bénéficierai de la part de l'Association :

1. Des rémunérations proposées par l'Association en lien avec ma participation, selon des critères annoncés ;
2. Du droit d'être associé aux différentes publications ou interventions faites au nom de l'Association.

Nom :

Prénom :

Fait le : ___ / ___ / ___

A : _____

Signature et cachet du professionnel:

Un exemplaire est à envoyer à l'Association, un autre est à conserver

Association Paris Diabète – 16 bis rue Lauzin 75019 Paris – 01 45 45 46 56